

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 30 mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, M. TOMI, Mme FERRI-PISANI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, M. MARCANGELI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	Mme SUSINI
Mme SAMPIERI	à	M. D'ORAZIO
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

**Etaient absents :**

M.DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M.D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 30 mai 2011

Délibération N°2011 / 127

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2010**  
**Port de Plaisance : Régie avec autonomie financière.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2010 de la régie avec autonomie financière du port de plaisance fait apparaître les résultats suivants :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2010</b>	
<b><i>INVESTISSEMENT</i></b>	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-70 598.55
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	-158 497.02
<b>TOTAL</b>	<b>-229 095.57</b>
RESTES A REALISER (DEPENSES)	755 518.08
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>-755 518.08</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>- 984 613.65</b>
<b><i>FONCTIONNEMENT</i></b>	
RESULTAT DE L'EXERCICE	732 224.96
RESULTAT REPORTE	429 847.95
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>1 162 072.91</b>
<b><i>AFFECTATION</i></b>	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	<b>984 613.65</b>
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	<b>177 459.26</b>

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

d'adopter l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2010 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué,**  
**et après en avoir délibéré,**

Vu, l'article L.1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu, les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Constatant que la comptabilité du budget de la régie avec autonomie financière du port de plaisance présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal

VU l'avis favorable de la commission compétente en date du 27 mai 2011,

## **ADOPTE**

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

l'affectation du résultat du Compte Administratif de l'exercice 2010 de la régie avec autonomie financière du Port de Plaisance.

## **DIT**

Que l'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 162 072.91 €** est affecté de la façon suivante :

Recette d'investissement : compte 1068 : **984 613.65 Euros.**

Recette de fonctionnement : compte 002 : **177 459.26 Euros.**

## **CONSTATE**

Que le compte administratif 2010 de la régie du port de plaisance et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

## **RECONNAIT**

La sincérité des restes à réaliser.

## **PRECISE**

Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**Pour extrait conforme**

**Le Député Maire**

**Simon RENUCCI**